

L'AMOUR DE LA VÉRITÉ

www.amourdelaverite.com

L'ORIGINE DE LA DIME

Auteur: Mike Oppenheimer

Version originale anglaise: www.letusreason.org

Dans la première partie de cet article, nous avons vu que la dîme d'Israël était de plus de 22% et que le peuple devait prendre soin des Lévites. De leur côté, les Lévites payaient la dîme en apportant 10% à la maison du trésor. C'est la dîme biblique. Le Nouveau Testament ne demande pas de dîme mais plutôt une offrande volontaire sous la nouvelle Alliance. Dieu ne mentionne pas un montant spécifique à l'Église. Il ne dit pas aux prophètes de mentionner au peuple d'envoyer une semence de \$1,000. En fait, Jésus et les apôtres n'ont jamais utilisé le terme « semence » pour signifier de donner de l'argent.

Nous avons besoin de retourner dans l'histoire afin de découvrir quand la dîme a été établie pour ensuite pouvoir déterminer s'il s'agit d'une pratique pour l'Église aujourd'hui.

Dieu n'a pas ordonné à Adam de payer la dîme. Il n'est d'ailleurs pas écrit qu'Adam payait une dîme de sa propre volonté. Adam a enseigné Caïn et Abel à donner une offrande de sang et non quelque chose qui venait du travail de leurs mains (*Genèse 4*), mais ils ne payaient pas de dîme. La Bible donne bien des détails de la vie de Job. Il offrait des sacrifices mais pas de dîme. Il est surprenant que les prédicateurs de prospérité ne déclarent pas que c'est la raison pour laquelle il était affligé et qu'il aurait dû donner quelque chose pour que l'attaque de Satan se retire. Cependant, la Bible est silencieuse à ce sujet.

Mais le fait demeure qu'il n'existe aucune mention de donner un dixième des biens à une personne, un prêtre ou à Dieu AVANT Abraham. Examinons attentivement ce premier incident afin de découvrir ce qui s'est réellement passé et s'il s'agit de l'origine de la dîme, comme le prétendent les enseignants de « la prospérité au moyen de la semence. »

ABRAM PAYAIT-IL LA DÎME ?

Dans Genèse 14, nous trouvons la première référence à la dîme et elle précède la Loi de Moïse. Il s'agit d'un événement unique qui est en lien avec une personne spécifique à un moment donné. *Genèse 14 :17-20* « *Après qu'Abram fut revenu vainqueur de Kedorlaomer et des rois qui étaient avec lui, le roi de Sodome sortit à sa rencontre dans la vallée de Schavé, qui est la vallée du roi. Melchisédek, roi de Salem, fit apporter du pain et du vin ; il était sacrificateur du Dieu Très-Haut. Il bénit Abram, et dit : Béni soit Abram par le Dieu Très-Haut, maître du ciel et de la terre! Béni soit le Dieu Très-Haut, qui a livré tes ennemis entre tes mains! Et Abram lui donna la dîme de tout.* »

La dîme est mentionnée ici pour la première fois dans la Bible. Est-ce qu'Abram a donné la dîme de tout ce qu'il possédait? Non. La première chose que nous découvrons est que le "tout" mentionné n'appartenait pas à Abram. Le « tout » était la propriété de d'autres personnes, incluant Lot, son neveu, qui fut capturé par les armées des rois. Abram donna 10% des biens d'autrui, du butin. Il s'agissait d'une offrande à Dieu au nom du peuple qui avait été miraculeusement secouru.

Regardons *Genèse 14:16* "Il ramena toutes les richesses ; il ramena aussi Lot, son frère, avec ses biens, ainsi que les femmes et le peuple. »

Après avoir secouru Lot de l'alliance des rois avec Kedorlaomer, il a donné 10% du butin de guerre. *Hébreux 7 :4* le répète : « *Considérez combien est grand celui auquel le patriarche Abraham donna la dîme du butin.* » Une dîme provenait du labeur : *Lévitique 27 :30* « *Toute dîme de la terre, soit des récoltes de la terre, soit du fruit des arbres, appartient à l'Éternel ; c'est une chose consacrée à l'Éternel.*" (Voir aussi *Deutéronome 14:22-23-, 28; 2 Chro. 31:5-6*

Abram et son petit groupe de serviteurs sont allés combattre ces armées et ont gagné la bataille. Melchisédek, le grand prêtre de Salem, a reconnu que Dieu lui avait accordé cette victoire miraculeuse (v.20). Il n'était pas le propriétaire de ces biens avant le combat mais il était en droit d'hériter du butin en tant que vainqueur. Le roi de Sodome a même offert des biens à Abram. *Genèse 14 :21-23* « *Le roi de Sodome dit à Abram : Donne-moi les personnes et prends pour toi les richesses. Abram répondit au roi de Sodome : Je lève la main vers l'Éternel, le Dieu Très-Haut, maître du ciel et de la terre : je ne prendrai rien de tout ce qui est à toi, pas même un fil, ni un cordon de soulier, afin que tu ne dises pas : J'ai enrichi Abram. Rien pour moi ! Seulement, ce qu'ont mangé les jeunes gens, et la part des hommes qui ont marché avec moi, Aner, Eschol et Mamré : eux, ils prendront leur part.* »

Connaissez-vous quelqu'un qui agirait ainsi parmi ceux qui paient une dîme afin de prospérer ? Il a redonné le butin des rois ennemis à leurs propriétaires (90%).

Cet événement N'EST PAS une ordonnance de dîme mais une offrande volontaire. Abraham n'a jamais été enseigné par Dieu de donner un dixième et il n'avait pas découvert « la loi de la dîme » non plus. Par ailleurs, cet événement s'est produit UNE FOIS dans sa vie. Abraham n'a donc pas donné la dîme de son propre revenu, bien qu'il aurait pu car il était très riche. Notez aussi qu'il n'a pas passé son temps à revenir voir Melchisédek pour lui donner une dîme. L'idée de donner une dîme afin de recevoir davantage n'est pas appuyée par Abraham ; il possédait déjà beaucoup. Ceci n'a rien en commun avec le faux enseignement de « donner une semence de foi » ou de donner 10% de notre revenu brut à des hommes ou à des ministères oints afin de recevoir les bénédictions de Dieu. [NdT : Abram était déjà béni avant de donner cette dîme unique !] Si Abram était béni au moyen du système de la dîme comme certains le prétendent, pourquoi ne l'a-t-il donnée qu'une fois dans sa vie et ne l'a-t-il pas enseignée à ses fils ? Selon la Bible, la dîme n'est pas un commandement avant le temps de Moïse et ce fait est ignoré par les légalistes qui la requièrent et la soutirent au moyen d'un enseignement astucieux.

Abram a donné un dixième à Melchisédek avant la Loi de Moïse, dans un acte de foi, en remerciement pour sa victoire. Il ne s'agissait pas de son revenu. Dans *Genèse 14 :20*, le terme Hébreu pour la dîme est ma`aser, qui se traduit par « dixième » mais le terme « dixième » n'égale pas le montant de la dîme (bien qu'un certain type de dîme est de 10%) car la dîme entière pour Israël était beaucoup plus : 22%.

Même si la dîme aurait existé avant la Loi, ceci ne prouverait pas davantage qu'elle devait se continuer après la Croix, lorsque la nouvelle Alliance a été établie. La dîme a été incorporée à la Loi de Moïse et servait à enseigner la nation à faire confiance à Dieu. Une dîme peut être le dixième de n'importe quoi. Dix pour cent des arbres fruitiers, des récoltes, de l'huile, du vin, du bétail, du terrain, etc. (selon 2 Rois 22 :15-18) et le peuple ne pouvait pas choisir ce qu'il voulait donner mais devait donner le meilleur de tout. Conséquemment, si quelqu'un avait un certain nombre de terrains, il devait donner le meilleur. S'il avait bâti sa maison sur ce terrain, il devait donner la maison. C'est ce qu'était la dîme selon l'enseignement de la Bible. (*Proverbes 3 :9-10 ; Exode 23 :19 ; Deutéronome 18 :4 ; Nombres 18 :12-13*). La prochaine fois qu'un enseignant de la prospérité sollicite « ce que vous avez de meilleur », demandez-lui ce qu'était « son meilleur » la semaine dernière.

Simplement parce que le terme « dixième » est mentionné, cela ne veut pas dire qu'il s'agit d'une dîme. Nous devons retourner au temps où Dieu l'a instituée et en a fait une loi pour le peuple. La Bible déclare que la Loi est venue par Moïse et non par Abraham. (*Jean 1*). Moïse a introduit la dîme à cause de la prêtrise et du système de sacrifices car Israël devait être une théocratie. (NdT : théocratie : « Régime politique dans lequel le pouvoir est considéré comme venant directement de Dieu et exercé par ceux qui sont investis de l'autorité religieuse. » ; dictionnaire Larousse).

Lévitique 27 :30 « Toute dîme de la terre, soit des récoltes de la terre, soit du fruit des arbres, appartient à l'Éternel ; c'est une chose consacrée à l'Éternel. »

Verset 34 : « Tels sont les commandements que l'Éternel donna à Moïse pour les enfants d'Israël, sur la montagne de Sinaï. »

Nombres 18 :21-26 « Je donne comme possession aux fils de Lévi toute dîme en Israël, pour le service qu'ils font, le service de la tente d'assignation. Les enfants d'Israël n'approcheront plus de la tente d'assignation, de peur qu'ils ne se chargent d'un péché et qu'ils ne meurent. Les Lévites feront le service de la tente d'assignation, et ils resteront chargés de leurs iniquités. Ils n'auront point de possession au milieu d'Israël : ce sera une loi perpétuelle parmi vos descendants. Je donne comme possession aux Lévites les dîmes que les enfants d'Israël présenteront à l'Éternel par élévation ; c'est pourquoi je dis à leur égard : Ils n'auront point de possession au milieu des enfants d'Israël. L'Éternel parla à Moïse et dit : Tu parleras aux Lévites, et tu leur diras : Lorsque vous recevrez des enfants d'Israël la dîme que je vous donne de leur part comme votre possession, vous en prélèverez une offrande pour l'Éternel, une dîme de la dîme ; »

La nation d'Israël vivait au moyen de l'agriculture et dépendait sur la pluie. La bénédiction de Dieu concernant la dîme était la provision de l'eau ; s'il ne pleuvait pas, ils souffraient de famine (*Malachie 3*). S'ils ne donnaient pas leurs dîmes, qui faisaient partie de la bénédiction conditionnelle sous l'alliance Mosaique, Dieu envoyait la malédiction sur eux, la terre ne produisait pas de nourriture car Il ne permettait pas qu'il pleuve. La dîme était une obligation morale pour Israël afin que Dieu bénisse le travail de leurs mains.

JACOB PAYAIT-IL LA DIME?

Genèse 28:20-22 « Jacob fit un vœu, en disant: Si Dieu est avec moi et me garde pendant ce voyage que je fais, s'il me donne du pain à manger et des habits pour me vêtir, et si je retourne en paix à la maison de mon père, alors l'Éternel sera mon Dieu; cette pierre, que j'ai dressée pour monument, sera la maison de Dieu; et je te donnerai la dîme de tout ce que tu me donneras. »

Est-ce que le fait que Jacob a donné un dixième à Dieu prouve que la dîme était mise en pratique avant Moïse ? NON. Jacob a simplement fait un vœu à Dieu, demandant Sa protection, de la nourriture et du vêtement et cette promesse était conditionnelle. La dîme n'était pas une action conditionnelle ; c'était comme une taxe pour la nation d'Israël. Dans ce cas-ci, comme pour celui d'Abram, il s'agit d'un événement unique dans la vie de Jacob. La dîme était quelque chose de régulier.

Dieu a introduit la dîme par Moïse à cause de la prêtrise, du système des sacrifices et du fait qu'Israël devait être une théocratie. Si la dîme avait été instituée avant la Loi, alors elle aurait été mise en pratique avant la Loi. La Bible dit que la dîme faisait partie de la Loi, 400 ans après Abraham. La Bible ne déclare pas qu'Abraham ni Jacob aient été commandés par Dieu de payer une dîme.

Si les Chrétiens doivent mettre la dîme en pratique de nos jours à cause d'Abraham, alors ils sont également dans l'obligation de pratiquer tout le reste qui s'est déroulé avant la Loi ! La circoncision a été donnée à Abraham avant qu'elle soit incorporée dans la Loi de Moïse. Abraham et Jacob ont été circoncis sous l'ordre de Dieu. Alors si la circoncision était pratiquée avant la Loi, elle doit l'être après la Loi. Le principe d'observance de la dîme, comme certains l'enseignent, devrait s'appliquer aussi à la circoncision. Toutefois, le Nouveau Testament indique que la circoncision était sous la Loi et n'avait pas besoin d'être observée par les Chrétiens ; nous sommes circoncis dans notre cœur lorsque nous croyons en Jésus (dans Galates 3, Paul nous dit de ne pas observer la loi).

Dieu requiert-Il 10% de votre revenu aujourd'hui? (Souvenez-vous que la dîme n'était pas de l'argent – rarement). Le terme « dîme » est utilisé 13 fois dans la Bible et vous n'y voyez jamais qu'elle est en lien avec « l'argent ». Pour sa part, le terme « dîmes » - au pluriel – est utilisé 21 fois dans la Bible. Encore une fois, l'argent n'est pas mentionné. C'est devenu ainsi à cause du système que nous utilisons aujourd'hui. 2 Chroniques 31 :4-5 « Et il dit au peuple, *aux habitants de Jérusalem, de donner la portion des sacrificateurs et des Lévites, afin qu'ils observassent fidèlement la loi de l'Éternel. Lorsque la chose fut répandue, les enfants d'Israël donnèrent en abondance les prémices du blé, du moût, de l'huile, du miel, et de tous les produits des champs; ils apportèrent aussi en abondance la dîme de tout.* »

Donner une dîme (une portion) n'était pas une pratique réservée à Israël. Dans l'histoire ancienne, elle était mise en pratique à travers le Moyen Orient. Elle servait de revenu pour le roi et son royaume, comme pour une taxe. Elle pouvait se donner régulièrement, volontairement ou être prescrite par la loi dans un pays quelconque. Les Égyptiens devaient donner un cinquième de leurs récoltes à Pharaon (*Genèse 47 :24*). Abraham, Jacob et d'autres étaient donc familiers avec ce principe puisqu'ils ont demeuré dans des pays étrangers. Cependant, la dîme n'avait pas encore été donnée comme commandement à la nation d'Israël.

Le montant total requis pour la dîme n'était pas de 10% (10% était dans le cas d'une dîme spécifique) mais de 22% pour la nation. Tous les biens étaient employés pour gouverner la nation. La dîme a été instituée par Dieu pour soutenir Israël en tant que nation théocratique. Ceci est différent que d'obéir aux lois de l'ancienne Alliance qui étaient pratiquées à cause du Temple et de la prêtrise. La dîme a été instituée pour le tabernacle, aux jours de Moïse, et non pour un édifice d'église. Le Temple était le seul endroit où les Israélites pouvaient adorer Dieu lorsqu'ils étaient dans leur territoire.

Nombres 18 :21 « Je donne comme possession aux fils de Lévi toute dîme en Israël, pour le service qu'ils font, le service de la tente d'assignation. »

Ce sont là les lois de l'ancienne Alliance qui ont été données aux Israélites pour faire des sacrifices d'animaux aujourd'hui. Des sacrifices d'animaux avec des offrandes ; des offrandes pour le péché, des offrandes pour la culpabilité, etc. Pourquoi nous enseigne-t-on que nous ne devons plus offrir des sacrifices d'animaux aujourd'hui mais que nous devons encore donner une dîme ? La Loi de Moïse était un bloc de lois qui ne pouvaient être dissociées. Ou bien nous gardons toute la Loi, ce qui nous retire de la nouvelle Alliance, ou nous nous séparons de toute la Loi et demeurons sous la nouvelle Alliance. Certains diront : Et qu'en est-il de *Malachie 3 :9* ? Eh bien, si nous devons être maudits pour ne pas avoir gardé une partie de la Loi de Moïse, alors nous sommes maudits pour n'avoir pas gardé les 613 autres lois incluses dans la Loi.

LE NOUVEAU TESTAMENT: OFFRANDE OU DÎME?

La dîme était encore mise en pratique lors du ministère de Jésus sur la terre (*Matthieu 23 :23 ; Luc 11 :42*) pour la simple raison qu'Israël était sous la loi. La seule fois où Jésus a mentionné le sujet de la dîme était lorsqu'il a réprimandé les leaders religieux: « *Malheur à vous, scribes et pharisiens hypocrites! parce que vous payez la dîme de la menthe, de l'aneth et du cumin, et que vous laissez ce qui est plus important dans la loi, la justice, la miséricorde et la fidélité: c'est là ce qu'il fallait pratiquer, sans négliger les autres choses.* » (*Matthieu 23:23*) Ici Jésus explique qu'ils ont négligé ce qui est plus important dans la loi: la justice, la miséricorde et la fidélité". Il avait sûrement en tête l'idée d'aider ceux dans le besoin : (*Deutéronome 14:27-28; 26:12*) les pauvres et les étrangers parmi eux.

Chaque fois que le terme dîme ou dîmes paraît dans le Nouveau Testament, c'est toujours en référence à la loi de l'Ancien Testament. Sous l'ancienne Alliance, Dieu promettait des bénédictions à Israël pour son obéissance et des malédictions pour leur désobéissance aux commandements. Dans le Nouveau Testament, la nouvelle Alliance est établie ; payer la dîme est une désobéissance et donner librement est l'obéissance.

Il est vrai que de marcher par la foi apporte *certaines* bénédictions et que Dieu désire que nous le servions. En tant que croyants, nous recevons tous des bénédictions parce que nous sommes sous la grâce. La Bible enseigne même qu'à cause de la "grâce générale" de Dieu: « *...Il fait lever son soleil sur les méchants et sur les bons, et il fait pleuvoir sur les justes et sur les injustes.* » (*Matthieu 5 :45*) Tous reçoivent donc des bénédictions, même s'ils ne payent pas une dîme. Mais qu'arrive-t-il lorsque nous sortons de la grâce pour nous mettre sous la loi ? (Nous ne pouvons vivre les deux en même temps *Galates 3 :23-25 ; Hébreux 8 :13*).

La loi nous a servi de pédagogue (*Galates 3 :24*) et nous pointait à Christ, qui est le médiateur de la Nouvelle Alliance, pour nous libérer de l'ancienne. C'est quelque chose de très sérieux que d'être ramené sous ce que Dieu a laissé inopérable en le remplaçant par la Nouvelle Alliance. La dîme appartient à la loi. Si vous payez la dîme selon la loi, alors vous agissez comme si la loi n'était pas abolie pour le croyant.

Actes 15 :1, 24 «*Quelques hommes venus de Judée arrivèrent à Antioche. Ils enseignaient les frères, en disant: Si vous ne vous faites pas circoncire comme Moïse l'a prescrit, vous ne pouvez pas être sauvés. (24) Nous avons appris que certains frères venus de chez nous ont jeté le trouble parmi vous et vous ont désorientés par leurs paroles. Or, ils n'avaient reçu aucun mandat de notre part.*»

Dieu chercha à faire mourir Moïse parce qu'il n'avait pas obéi (*Exode 4 :22-23*) au commandement qu'il avait donné à Abraham (*Genèse 21 :4*) i.e. de circoncire son fils. Mais il n'est jamais mentionné que Moïse ait obéi à un commandement de la dîme avant que les lois du Tabernacle et de la prêtrise soient données.

Nous ne voyons aucune réaction de la part de l'Éternel à ce sujet. Pourquoi? Parce que le commandement de la dîme n'a pas été donné jusqu'au jour où les lois du Tabernacle et de la prêtrise furent données.

Pourquoi certaines personnes veulent-elles ramener à la vie les lois qui ont servi à pointer à Jésus-Christ en tant que Celui qui a accompli la loi et les prophètes? Pourquoi certains divisent-ils la loi en morceaux au lieu de suivre TOUTES les lois données aux Israélites dans l'Ancien Testament? Nous ne pouvons obéir qu'en partie à la loi en donnant la dîme (encore une fois 22% et non 10%). Nous ne pouvons obéir à cette loi en tant que croyants sous le Nouveau Testament car nous n'avons pas de temple ni de prêtrise Lévitique; nous sommes sous un système complètement différent.

Les Chrétiens du Nouveau Testament n'ont pas à donner une dîme pour plaire à Dieu. Dieu regarde à l'intention de notre cœur et non au montant que nous donnons. *Éphésiens 1 :3* « *Béni soit Dieu, le Père de notre Seigneur Jésus Christ, qui nous a bénis de toute sortes de bénédictions spirituelles dans les lieux célestes en Christ!* » Nous avons les bénédictions PAR GRÂCE.

Ceux qui prônent la dîme pour l'Église ignorent son but et son histoire. Aucun Chrétien ne devrait être poussé à donner un moment quelconque pour recevoir les bénédictions de Dieu pour la simple raison qu'une telle attitude éloigne les gens de marcher dans la grâce et les amène sous la loi. Les Pharisiens payaient la dîme et examinaient ce que les gens donnaient; ils ont continué à donner la dîme même après la naissance de l'Église. Mais l'Église ne payait pas la dîme.

1 Corinthiens 16:1-2 « *Pour ce qui concerne la collecte en faveur des saints, agissez, vous aussi, comme je l'ai ordonné aux Églises de la Galatie. Que chacun de vous, le premier jour de la semaine, mette à part chez lui ce qu'il pourra, selon sa prospérité, afin qu'on n'attende pas mon arrivée pour recueillir les dons.* » Notez que Paul mentionne « la collecte en faveur des saints ». Il ne s'agit pas nécessairement d'une dîme hebdomadaire mais d'une collecte pour ceux dans le besoin, situés dans une autre contrée. C'est une aide financière d'une église locale vers une autre. « Une contribution venant des plus riches pour soulager les plus pauvres » (note tirée de Adam Clarke's Commentary). « Une contribution ou une collecte d'argent dans un but charitable » (note tirée de Barner's Notes).

Et qu'en est-il des commandements d'aider les pauvres? Au lieu de cela, nous entendons seulement parler du fait que nous volons Dieu si nous ne donnons pas la dîme...Toutefois, nous péchons si nous avons de quoi donner et ne le faisons pas, par pur égoïsme. Dieu préfère voir les gens servir et participer volontairement que de les voir agir sous compulsion.

1 Timothée 6 :18-19 « *Recommande-leur de faire du bien, d'être riches en bonnes oeuvres, d'avoir de la libéralité, de la générosité, et de s'amasser ainsi pour l'avenir un trésor placé sur un fondement solide, afin de saisir la vie véritable.* »

Galates 5 :13 « *Frères, vous avez été appelés à la liberté, seulement ne faites pas de cette liberté un prétexte de vivre selon la chair; mais rendez-vous, par la charité, serviteurs les uns des autres.* »

De nombreux besoins ne sont pas rencontrés dans nos assemblées. Nous avons besoin de donner aux frères dans le besoin et non seulement donner à de grands ministères afin qu'ils deviennent encore plus grands. Ils ne sont pas les seuls à faire l'œuvre de Dieu.

Le principe de la dîme dans l'Ancien Testament devait aussi bénéficier à ceux dans le besoin:

Deutéronome 26 :12 « Lorsque tu auras achevé de lever toute la dîme de tes produits, la troisième année, l'année de la dîme, tu la donneras au Lévite, à l'étranger, à l'orphelin et à la veuve; et ils mangeront et se rassasieront, dans tes portes. »

Deutéronome 14 :27-28 « Tu ne délaisseras point le Lévite qui sera dans tes portes, car il n'a ni part ni héritage avec toi. Au bout de trois ans, tu sortiras toute la dîme de tes produits pendant la troisième année, et tu la déposeras dans tes portes. »

Avez-vous vu un ministère, qui insiste sur payer la dîme, agir ainsi ? Pourquoi pas ! Puisque cela fait partie de la loi sur la dîme.

Écoutez-vous les télé évangélistes qui vous disent de semer votre semence afin que votre besoin soit rencontré? Des promesses, des promesses...

Paul a écrit: *« Il y a, en effet, surtout parmi les circoncis, beaucoup de gens rebelles, de vains discoureurs et de séducteurs, auxquels il faut fermer la bouche. Ils bouleversent des familles entières, enseignant pour un gain honteux ce qu'on ne doit pas enseigner. » (Tite 1 :10-11)*

Des façons très ingénieuses et imaginatives furent inventées pour soutirer de l'argent. Tetzl a été envoyé vers les gens pour ramasser des fonds afin de bâtir la Basilique St-Pierre en leur présentant la loi des indulgences ! [NdT : « Dans l'Église Catholique Romaine, l'indulgence (du latin 'indulgere', 'accorder') est la rémission totale ou partielle devant Dieu de la peine temporelle encourue en raison d'un péché. » - <http://fr.wikipedia.org/wiki/Indulgence>] et il en est de même encore de nos jours. Toutefois, les Catholiques Romains n'avaient pas la Bible à lire dans leur langue maternelle. En ce qui nous concerne, nous n'avons pas d'excuses. Les paroles d'Osée sont pour nous : *« Oui, mon peuple périt faute de connaissance, parce que vous, les prêtres, vous avez rejeté la connaissance... » (Osée 4 :6)* Il s'agit de la connaissance biblique, naturellement.

Les croyants du Nouveau Testament ont le commandement de donner et non pas de donner la dîme. Le montant est entre l'individu et le Seigneur. Considérez l'histoire d'Ananias et de Saphira, son épouse, qui a été utilisée et abusée de maintes façons :

Actes 5 :1-4 « Mais un homme nommé Ananias, avec Saphira sa femme, vendit une propriété, et retint une partie du prix, sa femme le sachant; puis il apporta le reste, et le déposa aux pieds des apôtres. Pierre lui dit: Ananias, pourquoi Satan a-t-il rempli ton coeur, au point que tu mentes au Saint Esprit, et que tu aies retenu une partie du prix du champ? S'il n'eût pas été vendu, ne te restait-il pas? Et, après qu'il a été vendu, le prix n'était-il pas à ta disposition? Comment as-tu pu mettre en ton coeur un pareil dessein? Ce n'est pas à des hommes que tu as menti, mais à Dieu. »

Il n'est pas question de dîme ici mais de la promesse d'une offrande volontaire qu'ils n'ont pas tenue. Ceci ne veut pas dire, comme certains le prétendent, que vous serez jugé à chaque fois que vous mentirez intentionnellement et qu'ainsi vous devez respecter vos vœux (bien que nous ne devrions pas avoir cette intention) surtout si vous avez été manipulé par des mensonges, des fables, et ainsi persuadé à garder un vœu.

Voici ce que Paul a écrit au jeune pasteur d'Éphèse, Timothée: *« C'est, en effet, une grande source de gain que la piété avec le contentement; car nous n'avons rien apporté dans le monde, et il est évident que nous n'en pouvons rien emporter; si donc nous avons la nourriture et le vêtement, cela nous suffira.*

Mais ceux qui veulent s'enrichir tombent dans la tentation, dans le piège, et dans beaucoup de désirs insensés et pernicieux qui plongent les hommes dans la ruine et la perte. Car l'amour de l'argent est une racine de tous les maux; et quelques-uns, en étant possédés, se sont égarés loin de la foi, et se sont jetés eux-mêmes dans bien des tourments. Pour toi, homme de Dieu, fuis ces choses, et recherche la justice, la piété, la foi, la charité, la patience, la douceur. » (1 Timothée 6 :6-11). Si quelqu'un parle constamment de Mammon, il ne sert pas Dieu. Nous ne pouvons servir deux maîtres.

PRINCIPES DE LA NOUVELLE ALLIANCE

La directive pour donner à Dieu et à Son oeuvre se trouve dans 2 Corinthiens 9:6-7 « *Sachez-le, celui qui sème peu moissonnera peu, et celui qui sème abondamment moissonnera abondamment. Que chacun donne comme il l'a résolu en son coeur, sans tristesse ni contrainte;* [NdT : sans compulsion, sans se sentir obligé] *car Dieu aime celui qui donne avec joie.* » Grâce veut dire liberté – loi veut dire obligation. Nous devrions donner à Dieu selon la prospérité qu'Il nous donne.

Les épîtres sont les enseignements pour l'Église. Elles contiennent plusieurs instructions, corrections et réprimandes. Aucune d'elles ne parle de payer la dime pour l'Église. La dime est mentionnée dans le livre aux Hébreux, qui a été écrit aux croyants Juifs dans le Messie et non aux églises des Gentils. Le terme « dîmes » se retrouve quatre fois dans Hébreux 7, plus que dans toutes les autres épîtres mises ensemble. (Hébreux 7 :5, 16 et 18). Le Nouveau Testament focalise sur le ministère de notre Grand Prêtre, Jésus-Christ., dont Melchisédek était un symbole (Hébreux 7 :2, 4-9). La dime d'Abraham mentionnée dans Hébreux 7 sert à expliquer la supériorité de la prêtrise de Christ ; elle n'enseigne pas la pratique de payer la dime dans l'Église.

Hébreux 7:5 « Ceux des fils de Lévi qui exercent le sacerdoce ont, d'après la loi, l'ordre de lever la dime sur le peuple, c'est-à-dire, sur leurs frères, qui cependant sont issus des reins d'Abraham; » (Hébreux 7 :9-10 Seuls les fils de Lévi devaient recevoir des dîmes. Ceci veut dire que si nous n'avons pas une prêtrise Lévitique, nous n'avons aucun droit de demander des dîmes comme si elles étaient une obligation pour l'Église. En d'autres mots, la prêtrise Lévitique a été instituée avec le Tabernacle, et le Temple – et non avec l'Église. Dieu a donné une nouvelle prêtrise à l'Église – selon l'ordre de Melchisédek. Notez que ce qui était donné à cette prêtrise était une offrande volontaire des butins et non une portion du revenu d'Abram.

Hébreux 7 :11-12 « Si donc la perfection avait été possible par le sacerdoce Lévitique, -car c'est sur ce sacerdoce que repose la loi donnée au peuple, -qu'était-il encore besoin qu'il parût un autre sacrificateur selon l'ordre de Melchisédek, et non selon l'ordre d'Aaron? Car, le sacerdoce étant changé, nécessairement aussi il y a un changement de loi.»

Hébreux 7 :16 parle d'une nouvelle prêtrise qui a été « *instituée non d'après la loi d'une ordonnance charnelle, mais selon la puissance d'une vie impérissable.* » Et au verset 18 « *Il y a ainsi abolition d'une ordonnance antérieure, à cause de son impuissance et de son inutilité.* » Il est intéressant de noter que les Juifs nés de nouveau étaient sous la grâce, tout comme les Gentils nés de nouveau, et ils se sont fait dire que la loi était abolie ! La prêtrise Lévitique n'était pas parfaite ; par conséquent, un changement de prêtrise était nécessaire ainsi qu'un changement de loi. Dans Hébreux 7 :5, la dime est appelée une « ordonnance charnelle », selon la loi, à cause de son association à une prêtrise qui n'est plus en opération. La prêtrise de Jésus est supérieure, ayant la puissance d'une vie impérissable ; elle n'est pas en relation avec une alliance qui était temporaire (Hébreux 8 :13).

Le verset 18 indique qu'il y a abolition d'une ordonnance (d'un commandement) antérieur. De quelle ordonnance est-il question ? Celle écrite au chapitre 7, verset 19 : « *car la loi n'a rien amené à la perfection... »*

(Ceci inclus le commandement des dîmes). La dîme est abolie, selon le Nouveau Testament. Suite du verset 19 : *et [il y a] « introduction d'une meilleure espérance, par laquelle nous nous approchons de Dieu. »* Verset 22 : *« Jésus est par cela même le garant d'une alliance plus excellente. »*

Chaque individu a besoin de répondre à cette question: Vous désirez être sous quelle alliance?

A travers l'histoire de l'Église, plusieurs ont tenté d'appliquer des parties de la Loi de Moïse et de les incorporer dans la mise en pratique pour l'Église. Les Juifs ont essayé de Judaïser l'Église avec la circoncision et d'autres sections de la loi. Les Galates ont écouté les Judaïseurs, tout comme plusieurs écoutent ceux qui prêchent la dîme sous la loi de nos jours. La même parole s'applique : *« O Galates insensés! Qui vous a envoûtés ainsi? Pourtant, la mort de Jésus-Christ sur la croix a été clairement dépeinte à vos yeux. Je ne vous poserai qu'une seule question: A quel titre avez-vous reçu le Saint-Esprit? Est-ce parce que vous avez accompli la Loi, ou parce que vous avez accueilli avec foi la Bonne Nouvelle que vous avez entendue? »* (Galates 3 :1-2) Nous sommes sous la loi de l'Esprit, qui parle de liberté, et non sous la loi de l'Ancien Testament qui commande les dîmes et plusieurs autres choses.

Les mêmes personnes qui imposent leur fausse interprétation du verset *“car la lettre tue mais l'Esprit vivifie”* (2 Corinthiens 3:6) ramènent les gens sous la loi pour leur soutirer de l'argent afin d'avoir du support pour leur ministère. Ils créent de la confusion car ils ne dispensent pas directement la Parole de Dieu. Les Pharisiens – qui aimaient l'argent – devinrent aveugles parce qu'ils élevaient leurs propres lois et leurs propres interprétations au-dessus de la loi de Moïse, et ils étaient stricts dans leur renforcement. Essentiellement, il en est de même aujourd'hui avec les nouveaux concepts et les nouvelles façons de faire en sorte que les gens se sentent obligés de donner (manipulation). Ils vont encore plus loin qu'auparavant ; ils parlent de « semences de foi ». La Bible n'enseigne rien à ce sujet. Les apôtres n'ont jamais enseigné à l'Église de planter une semence (d'argent) et de s'attendre à une récolte au centuple. Selon Jésus, la semence est la Parole de Dieu.

Ils sollicitent des fonds en demandant aux gens d'ouvrir leurs cœurs (ce qui veut généralement dire leurs portefeuilles) et de donner à l'œuvre que Dieu est en train de bénir si puissamment. Ils vous promettent : « Dieu vous bénira abondamment » ; « vous ne pouvez pas trop donner à Dieu » ; « vous récolterez au centuple » ; « donnez ce montant maintenant car l'onction est inhabituelle ici » ou « ce que Dieu me donne, Il vous le donnera aussi si vous devenez partenaire avec moi ».

La Bible déclare, dans *Proverbes 21 :6 « S'enrichir par le mensonge, c'est obtenir une vapeur fugitive qui mène à la mort. »* Votre coupe déborde lorsque vous entendez de tels mensonges et ces fausses promesses.

Vous observerez que ceux qui prônent le concept de « donner pour recevoir » utilisent l'Ancien Testament. Ils interprètent le nouveau à la lumière de l'ancien et non l'ancien à la lumière du nouveau. Dieu Se préoccupe de nos motifs et Il voit les gens utiliser Sa Parole pour un gain sordide. Nous avons besoin d'ouvrir nos yeux à la manipulation qui se déroule et faire remarquer aux autres qu'ils donnent leur argent à ceux qui s'achètent de nouvelles voitures, des avions, des maisons et qui vivent dans le luxe. Nous devrions aider les ministères, qu'ils soient grands ou petits, mais il est important de nous informer comment l'argent est distribué. Nous sommes supposés être des serviteurs et non vivre comme des rois. Prenez le temps d'y réfléchir ; lisez les Écritures et examinez la vie des apôtres et ce qu'ils enseignaient à l'Église.

Dans *Exode 36*, Moïse a demandé au peuple de faire des offrandes pour aider à bâtir le tabernacle mais il ne s'agissait pas de dîmes.

Les gens donnaient volontairement et joyeusement. Ils ont donné si généreusement que Moïse leur a dit de cesser de donner. Avez-vous déjà entendu quelqu'un du camp de « la semence de foi » vous dire de cesser de donner ? *Exode 36 :4-7 « 4 Alors tous les artisans habiles qui exécutaient tous les ouvrages du sanctuaire, interrompirent l'un après l'autre leur travail et vinrent dire à Moïse: Le peuple en apporte plus qu'il ne faut pour exécuter l'ouvrage que l'Eternel a commandé de faire. Là-dessus, Moïse fit passer dans le camp le mot d'ordre suivant: «Que plus personne, ni homme, ni femme, ne prépare d'offrande pour le sanctuaire.»* Le peuple cessa donc d'en apporter, car les matériaux étaient en quantité suffisante pour l'ensemble des travaux à réaliser. Il y en avait même en surplus. »

Les croyants du Nouveau Testament vivent sous la grâce de donner et non l'obligation de donner. Ils ne doivent pas se laisser gouverner par les promesses de prospérité faites par ceux qui sont avides d'argent.

La majorité des églises pratique la dîme plutôt comme un principe. Ils font une distinction entre le support régulier de l'assemblée locale et donner davantage, selon la prospérité de chacun. Mais il existe des gens qui sont très légalistes et qui font de la dîme une preuve du salut. Ils condamnent les gens en leur disant qu'ils sont désobéissants. Ceci est de l'abus spirituel. La Bible dit clairement que nous devrions donner à l'œuvre de Dieu mais pas parce que nous sommes obligés de garder une loi de dîme qui se trouve sous l'ancienne Alliance.

Nous donnons en toute liberté. La nouvelle Alliance demande que nous donnions notre vie comme un sacrifice à Celui qui nous a rachetés et non 10% de notre revenu. (*Romains 12 :1*)

La loi n'est plus en opération (*Hébreux 8 :13*) ; nous sommes sous la grâce. Si vous devez garder la loi, alors vous devez garder TOUTE la loi. La loi et la grâce sont deux systèmes et deux alliances complètement différentes. *Romains 8 :4 « Il l'a fait pour que la juste exigence de la Loi soit pleinement satisfaite en nous qui vivons, non plus à la manière de l'homme livré à lui-même, mais dans la dépendance de l'Esprit. »*

Si vous ne donnez pas une dîme, est-ce un péché ? Si vous avez peu de revenus pour vivre, ne vous laissez pas mettre sous un joug de culpabilité par ceux qui vous amènent la peur du jugement. Encore une fois, rappelez-vous de *2 Corinthiens 9 :7 « Que chacun donne ce qu'il aura décidé en son cœur, sans regret ni contrainte, car Dieu aime celui qui donne avec joie. »* Chacun devrait soutenir l'œuvre de son assemblée locale d'une façon quelconque, soit par leur service, par leur argent, par leur don ou leur talent. *1 Timothée 6 :18-19 « Recommande-leur de faire le bien, d'être riches en bonnes œuvres, d'avoir de la libéralité, de la générosité, et de s'amasser ainsi pour l'avenir un trésor placé sur un fondement solide, afin de saisir la vie véritable. »*



©2006 Cet article est la propriété de son auteur. Il ne doit pas être copié ou utilisé à moins d'être gardé dans son format original. Il peut cependant être reproduit pour un usage personnel. Toute autre forme d'usage de cet article nécessite premièrement la permission de l'auteur. Merci.